

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

À l'interpellation de Monsieur le Député Nicolas Rochat Fernandez et Madame la Députée Sonya Butera intitulée « Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ? »

Rappel de l'interpellation

Suite au résultat de la votation sur l'initiative UDC « contre l'immigration de masse », la Commission européenne a gelé les négociations sur la participation suisse aux programmes Horizon 2020 et Erasmus+.¹

Le programme Horizon 2020 est le huitième programme-cadre européen pour la recherche et le développement pour la période 2014-2020 dont le financement se situe à hauteur d'une centaine de milliards de francs suisses.²

Le programme Erasmus+ vise, quant à lui, à renforcer les compétences et l'employabilité, ainsi qu'à moderniser l'éducation, la formation et le travail des jeunes par le biais d'échanges internationaux, à l'instar des féconds semestres effectués par le corps professoral de nos Hautes Ecoles dans les établissements étrangers.

Ce programme ambitieux, sera doté d'un budget **augmenté de 40%** par rapport [aux] dépenses actuelles.³

Pour notre canton, ces deux programmes sont d'importance. En effet, en plus d'être intéressants financièrement, ces programmes constituent une reconnaissance de l'excellence de la recherche et de l'enseignement de nos Hautes Ecoles, en leur assurant la visibilité et le rayonnement indispensables dans le milieu très concurrentiel qu'est devenu le monde académique. D'ailleurs, de nombreuses équipes de recherche de notre Canton travaillent actuellement sur des recherches d'envergure financées par des fonds de l'Union européenne.

Au vu de cette décision qui menace clairement le rayonnement de nos Hautes Ecoles, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il d'ores et déjà mesurer les conséquences de cette décision :

¹ Le TEMPS, édition du 17 février 2014

² Commission européenne, The EU Framework Programme for research and Innovation, lien url www.c.europa.eu/programmes/horizon2020

³ Commission européenne, ERASMUS+, Lien URL http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/index_fr.htm

- a.) sur les programmes de recherche de nos Hautes écoles ;
 - b.) sur les collaborations inter-universitaires avec les pays européens et extra-européens ainsi que pour la participation de nos chercheurs-euse-s aux organismes et programmes de recherche internationaux ;
 - c.) sur le recrutement professoral et du corps intermédiaire (doctorants, MER, ...) ;
 - d.) sur le budget de recherche dans nos Hautes écoles.
2. Le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir auprès du Conseil Fédéral concernant les pourparlers de ce dernier avec la Commission européenne sur cette question ?
 3. Dans le cas où la Commission confirmait sa décision, le Conseil d'Etat compte-t-il intervenir auprès du Conseil fédéral pour qu'il pallie l'impact financier suite à cette décision ?
 4. Le Conseil d'Etat peut-il d'ores et déjà envisager le devenir des étudiant-e-s inscrits pour un programme d'échange ou qui envisageraient de le faire pendant la période transitoire de trois ans concédée aux autorités fédérales pour élaborer un nouveau projet de loi ?

Pour le Groupe socialiste,

Nicolas Rochat Fernandez, député

Sonya Butera, députée

Lausanne, le 18 février 2014

Réponses aux questions de Monsieur le Député Nicolas Rochat Fernandez et Madame la Députée Sonya Butera

La participation des Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) à des programmes de recherche et de mobilité estudiantine européens et extra-européens constitue un élément central de l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche vaudois. Par conséquent, une association à part entière de ses Hautes écoles aux programmes Horizon 2020 et Erasmus+ reste l'objectif pour le Conseil d'Etat, malgré le résultat de la votation du 9 février 2014 « contre l'immigration de masse ».

Or, les conséquences de l'initiative sur l'immigration de masse sur la future coopération entre la Suisse et l'Union européenne dans le domaine de la formation et de la recherche sont actuellement incertaines. A ce stade, il est impossible de mesurer les conséquences de la décision de la Commission européenne de geler les négociations sur la participation suisse aux deux programmes mentionnés.

En ce moment, deux éléments peuvent être mentionnés. D'une part, l'accord bilatéral Suisse-Union européenne sur la participation de la Suisse en tant qu'Etat associé au 7^e programme-cadre de recherche (PCR) reste valable sans restriction jusqu'à l'expiration des projets financés sous le 7^e PCR. D'autre part, en date du 25 février 2014, la Commission européenne a informé la Suisse qu'elle serait traitée, dès le 26 février 2014, comme pays tiers en ce qui concerne les propositions de projets de recherche. Cela signifie que les chercheurs suisses pourront continuer à participer aux projets, mais seulement en collaboration avec des chercheurs d'autres Etats. Par contre, une participation à des projets individuels serait incompatible avec le statut de pays tiers. La Commission européenne a également informé la

Suisse qu'elle perdait le statut de pays participant au programme Erasmus+ pour les appels à projet 2014, en vue de l'année académique 2014/2015. La recherche de solutions intermédiaires et plus durables est en cours.

En sa qualité de Présidente de la Conférence Universitaire Suisse (CUS) et du Conseil Suisse des Hautes Ecoles Spécialisées (CS-HES), la Cheffe DFJC participe activement aux discussions à ce sujet au niveau suisse. Ainsi, dans une première rencontre entre le Conseiller fédéral Schneider-Ammann, Chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), et d'autres acteurs-clés de la formation, de la recherche et de l'innovation, la volonté de trouver une solution négociée qui réponde aux besoins de l'enseignement et de la recherche suisses a clairement été prononcée. D'autres interventions de la part du Conseil d'Etat auprès du Conseil fédéral dépendront étroitement des résultats des efforts de négociation avec l'Union européenne. Le Grand Conseil sera tenu informé. A ce jour d'ailleurs, une première démarche officielle doit être signalée ; elle a été entreprise le 27 février dernier par les Conseils d'Etat vaudois et genevois : agissant de concert à l'enseigne de la Métropole lémanique, les gouvernements des deux cantons ont saisi simultanément le Conseil fédéral et les Présidentes des Commissions des institutions politiques des deux Chambres fédérales, afin de les sensibiliser aux effets du vote du 9 février sur la Métropole lémanique eu égard à sa situation particulière et solliciter auprès de ces instances que des délégations des deux Conseils d'Etat puissent, ensemble, les rencontrer.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 4 mars 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean